

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 3 juillet 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.5.5 – Dissolution de la ComUE expérimentale Angers-Le Mans : consultation sur la répartition des biens, des droits, et des obligations concernant le PUI PREDICT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;*
- VU** *la délibération n°2025-06-12-038 du conseil d'administration en date du 12 juin 2025 relative au principe de dissolution de la COMUE et à la répartition des biens, droits et obligations ;*
- VU** *le relevé de décisions du COPIL PREDICT en date du 17 juin 2025 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
- VU** *la délibération n°CA042-2025 du 10 juillet 2025 conseil d'administration de l'université d'Angers et portant sur le complément à la délibération n°CA038-2025 du 12 juin 2025 relative au principe de dissolution de la COMUE et la répartition des biens, droits et obligations.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 2 abstentions, 23 voix pour et 0 voix contre, les dispositions, afférentes à la répartition des biens, des droits, et des obligations concernant le PUI PREDICT, et arrêtées comme suit :**

Article 1 : L'Université d'Angers prend le rôle de chef de fil du PUI PREDICT et en assure la coordination scientifique. Une co-présidence partagée entre l'université du Mans et l'Université d'Angers est actée pour les COPIL du PIU.

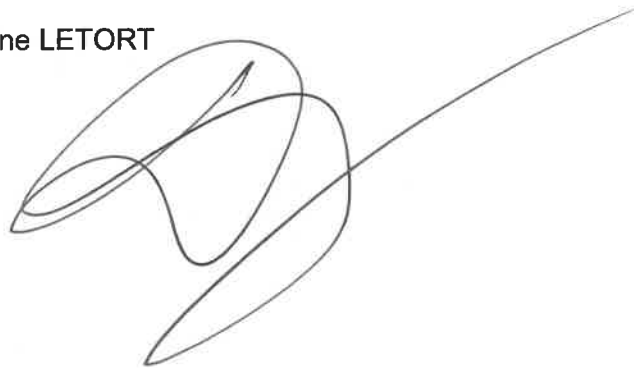
Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Article 2 : Compte tenu du fait que l'université d'Angers et l'université du Mans sont les membres fondateurs, qu'ils cotisent à égalité au sein de la COMUE et que leurs membres sont représentés à parité au sein des instances, il est décidé que le solde de trésorerie disponible ou les éventuelles dettes seront répartis à égalité entre ces deux membres.

Le Mans, le 18 juillet 2025

La présidente de l'université

Delphine LETORT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00
www.univ-lemans.fr